

TERMES ET CONDITIONS D'UTILISATION SOLVEREDU.COM

§ 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. L'application fonctionne selon les principes énoncés dans les présentes conditions générales et n'est fournie qu'à des fins éducatives.
2. Les présentes Conditions Générales définissent les types et l'étendue des services fournis aux Utilisateurs par voie électronique, y compris les services SaaS, les règles de fourniture de ces services, les conditions de conclusion et de résiliation des contrats de services électroniques et des contrats de fourniture de Contenu numérique et de Services numériques, ainsi que la procédure de traitement des réclamations.
3. Chaque Utilisateur, lors de la prise de mesures pour utiliser l'Application, est tenu de se conformer aux dispositions des présentes Conditions Générales.
4. **Les algorithmes contenus dans l'Application et les résultats obtenus sur leur base ne peuvent être utilisés pour la conception et la construction de bâtiments et structures réels.**
5. Pour les questions non réglementées par les présentes conditions générales, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - 5.1. le Code civil,
 - 5.2. la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs,
 - 5.3. la loi du 18 juillet 2002 sur la fourniture de services électroniques,
 - 5.4. la loi du 4 février 1994 sur le droit d'auteur et les droits voisins,
 - 5.5. et d'autres dispositions juridiques polonaises pertinentes.

§ 2 DÉFINITIONS

1. **CONDITIONS GÉNÉRALES** - les présentes Conditions Générales d'Utilisation de l'Application.
2. **APPLICATION** - l'application web du Prestataire fonctionnant à app.solveredu.com, qui est une plate-forme en ligne organisée permettant aux Utilisateurs d'utiliser le Logiciel dans le modèle SaaS.
3. **SERVICE ÉLECTRONIQUE** - un service fourni par voie électronique par le Prestataire de services à l'Utilisateur par le biais de l'Application.
4. **FORMULAIRE D'INSCRIPTION** - formulaire disponible sur le site app.solveredu.com permettant la création d'un Compte. Le Formulaire d'Inscription permet au Prestataire de créer un Compte pour un Utilisateur spécifique.
5. **COMpte (PROFIL)** - un ensemble de ressources dans le système informatique du Prestataire de services, marquées par le nom (login) et le mot de passe d'un Utilisateur individuel, où les données de l'Utilisateur sont collectées. Une condition préalable à la création d'un Compte dans l'Application est de lire et d'accepter les Conditions Générales. L'Utilisateur a également la possibilité de se connecter à l'Application à partir de son compte Google.
6. **BON DE COMMANDE** - un formulaire disponible dans l'Application permettant de passer une Commande pour un Package.
7. **FORMULAIRE DE CALCUL** - un formulaire disponible dans l'Application, après s'être connecté au Compte, permettant des calculs à l'aide de méthodes analytiques, sur la base des données fournies par l'Utilisateur.
8. **NEWSLETTER** - un service électronique permettant à l'utilisateur de s'abonner et de recevoir gratuitement des informations du prestataire de services à l'adresse e-mail de l'utilisateur.
9. **PRESTATAIRE DE SERVICES, EXPLOITANT** - Solveredu sp. z o.o., dont le siège social est situé à Wrocław, ul. Zdrowa 22/7a, 53-511 Wrocław, inscrite au Registre National des Tribunaux sous le numéro KRS 0001157555, NIP: 8971949662, REGON: 541013535, adresse e-mail : solveredu@solveredu.com, numéro de téléphone : +48 508 203 666.

- 10. UTILISATEUR, DESTINATAIRE DU SERVICE** - une personne physique, une personne morale ou une unité organisationnelle sans personnalité juridique, à qui la loi accorde la capacité juridique et qui utilise l'Application.
- 11. CLIENT** - un Utilisateur qui a l'intention de conclure ou a conclu un Contrat pour la fourniture de Contenu numérique ou de Services numériques avec le Prestataire de services.
- 12. ENTREPRENEUR** - une personne physique, une personne morale et une unité organisationnelle, n'étant pas une personne morale, à laquelle la loi accorde la capacité juridique, exerçant une activité commerciale ou professionnelle pour son propre compte.
- 13. CONSOMMATEUR** - une personne physique qui conclut un acte juridique avec un entrepreneur qui n'est pas directement lié à son entreprise ou à son activité professionnelle.
- 14. SERVICE NUMÉRIQUE** - un service qui permet à l'Utilisateur de générer, traiter, stocker ou accéder à des données sous forme numérique, de partager des données sous forme numérique qui ont été envoyées ou générées par l'Utilisateur ou d'autres utilisateurs de ce service, et d'autres formes d'interaction utilisant des données sous forme numérique.
- 15. LOGICIEL** - un service numérique fourni par l'opérateur et permettant la solution étape par étape des tâches en mécanique et en résistance des matériaux, qui peut être utilisé dans le modèle SaaS via le site web app.solveredu.com
- 16. SAAS** - (« Software as a Service ») un service qui consiste à mettre à disposition des Logiciels à distance sur Internet. Il permet d'interagir avec la plateforme via une interface de navigateur Web.
- 17. COMMANDE** - une déclaration de volonté du Client constituant une offre d'achat de Contenu Numérique soumise par le biais du Bon de Commande.
- 18. ABONNEMENT** - un Service Electronique payant présenté dans l'Application, constituant un Service Numérique, permettant à l'Utilisateur d'utiliser l'ensemble des fonctionnalités de l'Application et faisant l'objet du Contrat de fourniture de Services Numériques conclu entre le Prestataire et le Client.
- 19. PÉRIODE DE FACTURATION** - la durée pendant laquelle l'Abonnement a été acheté par l'Utilisateur, comptée en jours. Le jour suivant la fin de la période de facturation précédente est considéré comme le jour du début d'une nouvelle période de facturation. Le Prestataire prévoit une Période de Facturation d'une durée de 1, 3 ou 6 mois. La période de facturation peut faire l'objet de modifications à la suite de campagnes promotionnelles organisées par le Prestataire.
- 20. CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES NUMÉRIQUES OU DE CONTENU NUMÉRIQUE** - contrat conclu entre le Client et le Prestataire de services par le biais de l'Application, dont l'objet est l'accès au Logiciel ou aux Points.
- 21. CONTENU NUMÉRIQUE** - données générées et fournies par le Prestataire de services sous forme numérique, faisant l'objet du Contrat de livraison de Contenu numérique.
- 22. POINTS** - Contenu numérique que l'utilisateur peut échanger contre des fonctionnalités supplémentaires (solveurs) du logiciel.
- 23. FORFAIT** - une variante contenant un nombre spécifique de Points, sélectionné par le Client lors de la passation de la Commande.
- 24. ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE** - matériel informatique, logiciels et connexions réseau utilisés par le Fournisseur de services pour accéder ou utiliser le Service numérique ou le Contenu numérique.
- 25. COMPATIBILITÉ** - l'interaction du Service numérique ou du Contenu numérique avec du matériel informatique ou des logiciels qui sont généralement utilisés pour utiliser le Service numérique ou le Contenu numérique du même type, sans qu'il soit nécessaire de les convertir.
- 26. FONCTIONNALITÉ** - la capacité du Service numérique ou du Contenu numérique à remplir ses fonctions conformément à l'objectif prévu.
- 27. INTÉGRATION** - la connexion du Service numérique ou du Contenu numérique avec des éléments de l'Environnement numérique du Client et son incorporation dans ces

éléments afin d'assurer le respect du Contrat pour la fourniture du Service numérique ou du Contenu numérique.

28. **INTEROPÉRABILITÉ** - la capacité du Service numérique ou du Contenu numérique à interagir avec du matériel informatique ou des logiciels autres que ceux généralement utilisés pour utiliser le Service numérique ou le Contenu numérique du même type.
29. **LICENCE** - un contrat de licence au sens du chapitre 5 de la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins du 4 février 1994, conclu entre le Client et le Prestataire au moment où le Client commence à utiliser le Logiciel.

§ 3

TYPE ET PORTÉE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES

1. Le Prestataire permet l'utilisation des éléments suivants par le biais de l'Application :
 - 1.1. Compte
 - 1.2. Bon de commande
 - 1.3. Bulletin
 - 1.4. Formulaire de calcul.
2. La fourniture de Services électroniques aux Utilisateurs dans l'Application a lieu selon les conditions spécifiées dans les Conditions Générales.
3. La période pour laquelle le contrat a été conclu :
 - 3.1. la conclusion d'un contrat de fourniture d'un Service Electronique consistant en la tenue d'un Compte dans l'Application pour une durée indéterminée,
 - 3.2. un contrat de fourniture d'un Service Electronique consistant à permettre la soumission d'une Commande dans l'Application est conclu pour une durée déterminée et prend fin à la soumission de la Commande ou à la cessation de sa soumission par l'Utilisateur,
 - 3.3. un contrat de fourniture d'un Service Électronique consistant en l'utilisation de la Newsletter est conclu pour une durée indéterminée,
 - 3.4. un contrat de fourniture d'un Service électronique consistant à utiliser le Formulaire de calcul est conclu pour une durée déterminée et prend fin à l'achèvement du calcul ou à la cessation de l'utilisation de ce Service électronique par l'Utilisateur.
4. Le Prestataire a le droit de placer des contenus publicitaires dans l'Application. Ce contenu fait partie intégrante de l'Application et des documents qui y sont présentés.
5. La fourniture des Services électroniques visés au § 3 point 1 des Conditions Générales par le Prestataire de services est **gratuite**.

§ 4

CONTRAT DE FOURNITURE DE CONTENU NUMÉRIQUE ET D'ABONNEMENT

1. **Informations sur le Contenu Numérique et son ordonnancement.**
 - 1.1. Les informations contenues dans l'Application ne constituent pas une offre au sens de la loi. En passant une Commande, le Client soumet une offre d'achat de Forfaits dans les conditions précisées dans leur description,
 - 1.2. Le prix des Forfaits affiché dans l'Application est un prix net,
 - 1.3. Le prix des Forfaits affiché dans l'Application est contraignant au moment de la passation de la Commande par le Client. Ce prix ne changera pas indépendamment des modifications de prix dans l'Application qui pourraient apparaître en relation avec les Forfaits après que le Client a passé la Commande,
 - 1.4. Le Prestataire informe clairement les Clients des Prix unitaires et des promotions et réductions de prix. À côté des informations relatives à la réduction, le Prestataire affiche le Prix le plus bas du Forfait, qui était en vigueur dans les 30 jours précédent l'introduction de la réduction, et si le Forfait est proposé à la vente pour une période inférieure à 30 jours, le Prestataire affiche le Prix le plus bas du Forfait, qui était en

vigueur à partir du jour de son début d'offre à la vente jusqu'au jour de l'introduction de la réduction.

1.5. Afin de passer une Commande de Points, le Client est tenu de :

- a) se connecter au compte,
- b) sélectionner l'un des Forfaits et remplir le Bon de Commande (l'Utilisateur peut passer des Commandes via le Bon de Commande - 24 heures sur 24, 365 jours par an, à l'exception des interruptions d'accès à l'Application provoquées par la mise à jour du serveur du Prestataire ou de la réalisation par le Prestataire d'autres activités afin d'améliorer le fonctionnement de l'Application),
- c) choisir l'un des modes de paiement disponibles visés au point 3 du présent paragraphe,
- d) accepter les Conditions Générales et la politique de confidentialité de l'Application,
- e) Cliquez sur le bouton « Acheter et payer ».

2. **Conclusion du contrat de livraison de contenu numérique.**

- 2.1. Pour conclure un Contrat de livraison de Contenu numérique, il est nécessaire de passer d'abord une Commande conformément au point 1.5 du présent paragraphe. Après passation de la Commande, le Prestataire en accuse immédiatement réception en envoyant un message électronique à l'adresse électronique fournie par le Client,
- 2.2. La confirmation de réception de la Commande, telle que visée au point 2.1 du présent paragraphe, lie le Client à sa Commande et contient la confirmation de tous les éléments essentiels de la Commande et la confirmation par le Prestataire de la perte par le Client du droit de se rétracter du Contrat de livraison de Contenu numérique, dont l'objet est un Contenu numérique non livré sur un support immatériel,
- 2.3. Dès réception par le Client du message électronique visé au point 2.2 du présent paragraphe, un Contrat de livraison de Contenu Numérique est conclu entre le Client et le Prestataire,
- 2.4. Le Contenu Numérique est livré après l'expiration du délai de rétractation du Contrat pour la livraison de Contenu Numérique, à moins que le Client n'ait préalablement exprimé son consentement exprès à la livraison du Contenu Numérique avant l'expiration de ce délai,
- 2.5. Sous réserve du point 2.4, le Contenu numérique est livré immédiatement après que les fonds versés au titre du Contrat pour la livraison du Contenu numérique ont été crédités au Service
- 2.6. L'état actuel des points peut être vérifié par l'utilisateur à tout moment via son compte.
- 2.7. L'achat de chaque Forfait sera confirmé par un reçu d'achat, qui sera envoyé à l'adresse du Client indiquée dans le Bon de Commande après que le paiement ait été effectué.

3. **Méthodes de paiement**

- 3.1. Le Prestataire de services permet le paiement par le biais d'un système de paiement électronique (Stripe).
- 3.2. Dans le cas d'un paiement par le biais d'un système de paiement électronique, le Client effectue le paiement avant le début de la Commande. Le système de paiement électronique permet le paiement par carte de crédit ou par virement rapide.
- 3.3. Le Client est tenu de payer le prix du Colis dans les 10 minutes suivant la passation de la Commande.

4. **Réclamation pour non-conformité du Contenu Numérique au contrat**

- 4.1. Le fondement et l'étendue de la responsabilité du Prestataire de services à l'égard du Client en tant que consommateur ou entité visée au § 11 des Conditions générales en cas de non-conformité du Contenu numérique au contrat sont précisés dans la loi sur les droits des consommateurs du 30 mai 2014.
- 4.2. Le fondement et l'étendue de la responsabilité du Prestataire vis-à-vis du Client en tant qu'Entrepreneur sont précisés dans le Code civil du 23 avril 1964.
- 4.3. Le Prestataire de services est responsable vis-à-vis du Client, en tant que Consommateur ou entité visée au § 11 des Conditions générales, de la non-conformité

du Contenu numérique avec le Contrat existant au moment de la livraison du Contenu numérique et découverte dans les 2 ans à compter de ce moment.

- 4.4. Le Client est tenu de coopérer avec le Prestataire afin de déterminer si la non-conformité du Contenu Numérique au Contrat résulte des caractéristiques de l'Environnement Numérique du Client.
- 4.5. Le Client peut notifier au Prestataire la non-conformité des Contenus numériques au contrat et adresser une demande appropriée par courrier électronique à l'adresse : **solveredu@solveredu.com**.
- 4.6. Le message électronique ci-dessus doit fournir autant d'informations et de circonstances que possible concernant l'objet de la plainte, en particulier le type et la date de survenance de l'irrégularité et les coordonnées. Les informations fournies faciliteront et accéléreront considérablement l'examen de la plainte par le fournisseur de services.
- 4.7. Le Prestataire répondra à la demande du Client dans les meilleurs délais, au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception de celle-ci.
- 4.8. Dans le cas d'une plainte d'un Client étant un Consommateur ou une entité visée au § 11 des Conditions générales, le fait de ne pas examiner la plainte dans les 14 jours suivant son dépôt équivaut à son acceptation.
- 4.9. Le Client peut en premier lieu demander à mettre un Contenu Numérique en conformité avec le Contrat. Le Client ne peut demander une réduction de prix et une rétractation du contrat que dans les cas prévus par la loi sur les droits des consommateurs du 30 mai 2014.
- 4.10. Dans le cadre d'une réclamation justifiée d'un Client étant un Consommateur ou une entité visée au § 11 des Conditions Générales, le Prestataire de services doit respectivement :
 - a) Mettre le Contenu Numérique en conformité avec le Contrat à ses frais.
 - b) Réduire le prix du Contenu numérique (le prix réduit doit rester proportionnel au prix du Contenu numérique conforme au contrat au Contenu numérique non conforme au contrat et, en outre, dans le cas d'un Contenu numérique livré en parties ou en continu, tenir compte de la période pendant laquelle il n'était pas conforme au Contrat) et restituer au Consommateur ou à l'entité visée au § 11 la valeur de le prix réduit au plus tard 14 jours à compter de la réception d'une déclaration justifiée de réduction de prix.
 - c) En cas de rétractation du contrat par le Consommateur ou l'entité visée au § 11, le Prestataire de services doit leur restituer le prix du Contenu numérique au plus tard 14 jours à compter de la date de réception de la déclaration de rétractation.
- 4.11. La réponse à la plainte est fournie par écrit ou sur un autre support durable, par exemple par e-mail ou SMS.
- 4.12. Le Prestataire n'est pas en droit d'exiger le paiement de la période pendant laquelle le Contenu Numérique n'était pas conforme au Contrat, même si le Client l'a effectivement utilisé avant de se rétracter du Contrat.

5. Rétractation du contrat

- 5.1. **Sous réserve du point 5.4**, un utilisateur qui est également un consommateur ou une entité visée au § 11 des conditions générales qui a conclu un contrat à distance peut s'en rétracter sans donner de raison en soumettant une déclaration pertinente dans un délai de 14 jours.
- 5.2. En cas de rétractation du contrat, le contrat est réputé non conclu.
- 5.3. Le délai de 14 jours dans lequel un consommateur ou une entité visée au § 11 des conditions générales peut se rétracter du contrat court à compter de la date de conclusion du contrat.
- 5.4. Le droit de rétractation d'un contrat à distance n'est pas ouvert au consommateur et à l'entité visée au § 11, en particulier dans le cas de contrats :
 - a) Pour la fourniture de services pour lesquels l'entité est tenue de payer le prix, si le Prestataire de services a entièrement exécuté le service avec le consentement exprès et préalable du Consommateur, qui a été informé avant le début de

l'exécution qu'après que le Prestataire de services aura rempli son obligation, il perdra le droit de rétractation du contrat, et l'a accepté.

- b) Pour la fourniture de Contenu numérique non enregistré sur un support physique, si l'exécution du service a commencé avec le consentement exprès du Consommateur avant l'expiration du délai de rétractation et après que le Consommateur a été informé par le Prestataire de services de la perte du droit de rétractation du contrat.

5.5. Après la rétractation du contrat par le Consommateur ou l'entité assimilable au Consommateur conformément au point 4.10(c) du présent paragraphe, le Prestataire de services ne peut utiliser aucun contenu autre que les données personnelles fournies ou générées par l'Utilisateur lors de l'utilisation du Contenu numérique, à l'exception des contenus qui :

- a) N'est utile qu'en relation avec le Contenu Numérique ayant fait l'objet du Contrat,
- b) Se rapporte uniquement aux activités de l'Utilisateur lors de l'utilisation du Contenu Numérique qui a fait l'objet du contrat,
- c) Ont été combinées par le Prestataire de services avec d'autres données et ne peuvent être séparées sans difficultés excessives,
- d) a été créé par l'Utilisateur avec d'autres Utilisateurs qui peuvent encore l'utiliser.

5.6. À l'exception des cas visés au point 5.5 du présent paragraphe, le Prestataire de services, à la demande du Consommateur ou de l'entité assimilable au Consommateur, met à sa disposition, gratuitement, dans un délai raisonnable et dans un format lisible par machine couramment utilisé, tout contenu autre que des données à caractère personnel qui a été fourni ou généré par l'Utilisateur lors de l'utilisation du Contenu numérique.

5.7. En cas de rétractation du contrat, le Prestataire pourra empêcher l'Utilisateur de poursuivre l'utilisation des Contenus numériques, notamment en bloquant le Compte.

5.8. Le Prestataire a le droit de se rétracter du Contrat conclu avec un Client qui est un Entrepreneur dans un délai de 14 jours ouvrables à compter de la date de sa conclusion. Dans ce cas, la résiliation du Contrat peut intervenir sans indication de motif et ne donne lieu à aucune réclamation de la part du Client qui est un Entrepreneur à l'encontre du Prestataire.

6. Informations sur les abonnements et leur commande

6.1. Le Prestataire vend des Abonnements, après l'achat desquels l'Utilisateur accède à la version complète de l'Application.

6.2. Le Service Numérique proposé dans l'Application est Fonctionnel, Compatible et Interopérable avec un équipement répondant aux exigences techniques spécifiées dans l'Application et les présentes Conditions Générales.

6.3. Le prix de l'Abonnement affiché dans l'Application est contraignant au moment de la passation de la Commande par le Client. Ce prix ne changera pas, indépendamment des modifications de prix de l'Application qui pourraient apparaître dans le cadre de l'Abonnement postérieurement à la passation de la Commande par le Client.

6.4. Les dispositions des listes de prix, des conditions générales distinctes et des spécifications publiées sur le site Web de la Boutique prévalent sur les présentes Conditions générales.

6.5. Afin de passer une Commande, le Client est tenu de :

- 6.5.1. Connectez-vous au compte,

- 6.5.2. Allez dans l'onglet Abonnement,

- 6.5.3. Remplir le Bon de Commande qui s'y trouve (l'Utilisateur peut passer des Commandes à l'aide du Bon de Commande - 24 heures sur 24, 365 jours par an, à l'exception des interruptions d'accès à l'Application causées par la mise à jour du serveur du Prestataire ou par le Prestataire effectuant d'autres activités afin d'améliorer le fonctionnement de l'Application),

- 6.5.4. Accepter les Conditions Générales et la politique de confidentialité de l'Application,

- 6.5.5. Et puis effectuez le paiement de l'Abonnement sur le site d'un intermédiaire de paiement externe. L'utilisateur sera informé de l'état du paiement par l'intermédiaire de paiement par e-mail.
- 6.6. Le Prestataire notifiera à l'Utilisateur les mises à jour de l'Application :
- 6.6.1. Dans le cas de la livraison continue du Service numérique, pendant toute la durée du Contrat de prestation de services numériques.
 - 6.6.2. Dans le cas de la fourniture du Service numérique en une seule fois ou en plusieurs parties, pendant une période raisonnablement attendue par l'Utilisateur, compte tenu de l'objectif de l'utilisation du Service numérique ainsi que des circonstances et de la nature du Contrat de prestation de services numériques.
7. **Renouvellement et résiliation des abonnements**
- 7.1. **Les Abonnements ne sont pas renouvelés automatiquement** - pour renouveler un Abonnement pour la Période de Facturation suivante, l'Utilisateur doit à nouveau passer une Commande via le Bon de Commande disponible dans l'Application conformément au point 6.5 du présent paragraphe.
- 7.2. L'Utilisateur peut résilier l'Abonnement à tout moment en adressant les informations appropriées au Prestataire par courrier électronique à l'adresse : solveredu@solveredu.com. La résiliation de l'Abonnement entraînera sa résiliation.

§ 5 ENTENTE DE PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES

1. Licence

- 1.1. Lors de l'enregistrement d'un Compte par l'Utilisateur dans l'Application, un Contrat de prestation de services numériques est conclu entre l'Opérateur et l'Utilisateur, et en outre, à ce stade, l'Opérateur accorde à l'Utilisateur une Licence non exclusive et payante pour utiliser le Logiciel uniquement à des fins conformes à la loi généralement applicable et conformément à l'utilisation prévue du Logiciel.
- 1.2. La Licence est concédée pour une durée indéterminée, jusqu'à la résiliation du Contrat de fourniture de Services électroniques sous forme de gestion de compte par l'Opérateur ou l'Utilisateur.
- 1.3. Le Client utilise le Logiciel dans le modèle du Logiciel en tant que Service. Une liste détaillée des fonctions du logiciel est disponible sur le site Web de l'solveredu.com.
- 1.4. Les points achetés conformément au § 4 points 1 et 2 peuvent être échangés par l'utilisateur pour l'activation de diverses fonctions au sein du logiciel.
- 1.5. En ce qui concerne le service numérique, les dispositions du § 4 points 4 et 5 s'appliquent en conséquence.
- 1.6. Une licence pour un accès complet au Logiciel peut être obtenue en souscrivant un Abonnement aux conditions spécifiées aux points 6 et 7 du § 4.

2. Conditions d'utilisation du logiciel

- 2.1. Le Client s'engage à ne pas accorder l'accès au Logiciel à des tiers, notamment à titre onéreux.
- 2.2. Le Prestataire peut demander au Client l'utilisation d'un identifiant avec un mot de passe qui lui est attribué afin d'utiliser le Logiciel. Il est présumé que les dispositions et les déclarations faites par des personnes à l'aide d'identifiants attribués au Client ont été faites par le Client.
- 2.3. En cas de perte de contrôle sur les outils permettant la gestion du Compte, notamment en cas de divulgation du mot de passe d'accès au Logiciel à des personnes non autorisées, le Client est tenu de signaler immédiatement ce fait au Prestataire, qui est en droit de prendre des mesures pour rétablir le contrôle du Logiciel.
- 2.4. Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser les données et les logiciels de son terminal (par le biais duquel il utilise le Logiciel) contre les interférences non autorisées de tiers (notamment en utilisant des mots de passe appropriés et en installant et mettant régulièrement à jour un logiciel de sécurité

approprié, ainsi qu'en utilisant un serveur de messagerie dont le logiciel est protégé contre l'utilisation non autorisée par des personnes non autorisées).

- 2.5. Le Prestataire de services n'est pas responsable de la protection des terminaux contre les interférences de tiers.
- 2.6. En cas de besoin matériel justifié, le Prestataire se réserve le droit d'introduire des procédures pour s'assurer que les Clients augmentent le niveau de sécurité qu'ils utilisent, notamment en introduisant l'obligation de changer périodiquement les mots de passe ou de changer les mots de passe pour des mots de passe plus forts.
- 2.7. Afin d'utiliser correctement le Logiciel, le Client est tenu de fournir, à ses frais et pour son propre compte, l'accès à des appareils appropriés, à Internet et à l'électricité.
- 2.8. Le Client s'engage à ne pas utiliser de logiciel susceptible de perturber le fonctionnement du Logiciel.
- 2.9. L'Utilisateur s'engage à utiliser le Logiciel d'une manière conforme à la loi et aux bonnes mœurs, en tenant compte du respect des biens personnels et des droits de propriété intellectuelle des tiers.
- 2.10. L'utilisateur est tenu de saisir des données conformes à l'état réel des choses.
- 2.11. Il est interdit à l'Utilisateur de fournir des contenus à caractère illégal.
- 2.12. Le Client n'a pas le droit, de manière indépendante ou avec la participation de tiers, d'effectuer de l'ingénierie inverse, du désassemblage et de la décompilation du Logiciel et de revendiquer des droits sur le code source du Logiciel et les données qui y sont stockées, sauf exceptions spécifiées dans les présentes Conditions générales.

3. Exigences techniques et mises à jour logicielles

- 3.1. Exigences techniques nécessaires à la coopération avec le logiciel :
 - 3.1.1. Un ordinateur (ou un appareil mobile) avec accès à Internet.
 - 3.1.2. Accès à l'e-mail.
 - 3.1.3. Respect des conditions techniques minimales pour le traitement des fichiers HTML, y compris la prise en charge des navigateurs Web couramment utilisés, en particulier : Google Chrome, Mozilla Firefox, Edge, Safari, Opera, où le navigateur doit être mis à jour à chaque fois vers la dernière version.
 - 3.1.4. Activation des cookies et de Javascript dans le navigateur Web.
- 3.2. Afin d'éviter ou de minimiser le risque de dommages liés à une interférence non autorisée avec le système informatique, au vol de données ou à l'infection par des logiciels malveillants, le Client doit installer et utiliser un logiciel antivirus à jour, y compris un pare-feu.
- 3.3. Si le Logiciel fait l'objet de mises à jour, le Prestataire informera le Client de ces mises à jour et des conséquences de leur non-installation pendant toute la durée de validité du Contrat de Prestation de Services Numériques.
- 3.4. Le Client est tenu d'installer les mises à jour fournies par le Prestataire dans un délai raisonnable. Le fait pour le Client de ne pas installer les mises à jour conformément aux instructions fournies par l'Opérateur et après avoir informé le Client des conséquences de la non-installation des mises à jour, entraînera l'exclusion de la responsabilité du Prestataire en cas de non-respect du contrat par le Logiciel.
- 3.5. Le Prestataire de services est en droit d'apporter des modifications au Logiciel afin de l'améliorer et d'en renforcer les fonctionnalités. Ces modifications n'entraînent aucun coût pour le Client.
- 3.6. Le Prestataire informera le Client des modifications visées au point 3.5 de manière claire et compréhensible, et si la modification introduite affecte l'accès du Client au Logiciel et son utilisation, le Prestataire informera le Client à l'avance et par l'envoi d'informations sur un support durable sur :
 - a) La date limite pour effectuer le changement.
 - b) Les caractéristiques du changement.
 - c) Le droit de résilier le contrat sans préavis dans un délai de 30 jours à compter de la date de la modification ou de la notification de la modification, si la notification a eu lieu après cette modification.

3.7. Le Prestataire de services est libéré de l'obligation visée au point 3.6 du présent paragraphe s'il a accordé au Client le droit de conserver le Logiciel (sans frais supplémentaires) conformément au contrat dans son état inchangé.

4. Plainte relative au service numérique

4.1. Le fondement et l'étendue de la responsabilité du Prestataire de services vis-à-vis du Client qui est un consommateur ou une entité visée au § 11 des Conditions générales en raison de la non-conformité du Service numérique au contrat sont précisés dans la loi du 30 mai 2014 sur les droits des consommateurs.

4.2. Le Prestataire est responsable vis-à-vis du Client qui est un Consommateur ou une entité visée au § 11 des Conditions Générales du non-respect du Service Numérique avec le Contrat :

4.2.1. Dans le cas où le Service numérique est fourni au Client de manière continue - pendant toute la durée du contrat.

4.2.2. Dans le cas où le Service numérique est fourni en une seule fois ou en plusieurs parties, le Prestataire de services est responsable du non-respect du contrat existant au moment de la livraison du Service numérique et découvert dans un délai de 2 ans à compter de ce moment.

4.3. Le Client est tenu de coopérer avec le Prestataire afin de déterminer si la non-conformité du Service numérique au Contrat résulte des caractéristiques de l'Environnement numérique du Client.

4.4. Le Client peut notifier au Prestataire la non-conformité du Service Numérique au contrat et adresser une demande appropriée par courrier électronique à l'adresse : **solveredu@solveredu.com**.

4.5. Le message électronique ci-dessus doit fournir autant d'informations et de circonstances que possible concernant l'objet de la plainte, en particulier le type et la date de survenance de l'irrégularité et les coordonnées. Les informations fournies faciliteront et accéléreront considérablement le traitement de la plainte par le prestataire de services.

4.6. Le Prestataire répondra à la demande du Client dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de sa réception.

4.7. Dans le cas d'une plainte d'un Client qui est un Consommateur ou une entité visée au § 11 des Conditions Générales, le fait de ne pas examiner la plainte dans les 14 jours suivant son dépôt équivaut à son acceptation.

4.8. Un Client qui est un Consommateur ou une entité visée au § 11 des Conditions Générales peut tout d'abord exiger que le Service Numérique soit mis en conformité avec le contrat. Le consommateur ou l'entité visée à l'article 11 des Conditions Générales ne peut exiger une réduction de prix et une rétractation du contrat que dans les cas prévus par la loi du 30 mai 2014 sur les droits des consommateurs (par exemple, en cas de non-conformité significative du Service numérique avec le contrat, si le Prestataire de services a refusé de mettre le Service numérique en conformité avec le contrat ou si le non-respect du contrat persiste, malgré le fait que le Prestataire ait tenté de mettre le Service Numérique en conformité avec le contrat).

4.9. Dans le cadre d'une réclamation justifiée d'un Client qui est un Consommateur ou d'une entité visée au § 11 des Conditions Générales, le Prestataire de services doit respectivement :

4.9.1. Mettre le Service Numérique en conformité avec le Contrat à ses frais.

4.9.2. Réduire le prix du Service numérique (le prix réduit doit rester proportionnel au Prix du Service numérique conforme au contrat au Service numérique non conforme au contrat et en outre, dans le cas d'un Service numérique fourni en parties ou de manière continue, doit tenir compte de la période pendant laquelle le Service numérique n'était pas conforme au Contrat) et doit revenir à le consommateur ou l'entité visée à l'article 11 la valeur du prix réduit au plus tard 14 jours à compter de la réception d'une déclaration justifiée de réduction de prix de la part du consommateur ou de l'entité visée à l'article 11.

- 4.9.3. Dans le cas d'une rétractation justifiée du contrat par le Consommateur ou l'entité visée au § 11 - le Prestataire de services lui restituera le Prix du Service numérique au plus tard 14 jours à compter de la date de réception de la déclaration de rétractation. En cas de rétractation du contrat, le consommateur ou l'entité visée au § 6 est tenu de cesser immédiatement d'utiliser le service numérique.
- 4.10. La réponse à la plainte doit être fournie par écrit ou sur un autre support durable, par exemple par e-mail ou SMS.
- 4.11. Le Prestataire n'est pas en droit d'exiger le paiement de la période pendant laquelle le Service numérique n'était pas conforme au Contrat, même si le Client l'a effectivement utilisé avant de se rétracter du Contrat.
- 4.12. Le Prestataire de services n'est tenu de restituer le Prix que dans la partie correspondant au Service numérique non conforme au contrat et au Service numérique dont l'obligation de livraison a expiré à la suite de la rétractation du contrat.

§ 6

RÉSILIATION DU CONTRAT DE SERVICES ÉLECTRONIQUES

1. Le Contrat de Services Electroniques à caractère continu et indéfini (Gestion de Compte, Newsletter) peut être résilié.
2. L'Utilisateur peut résilier le contrat sans donner de raison en envoyant une déclaration pertinente par e-mail à l'adresse : **solveredu@solveredu.com**
3. Dans ce cas, le contrat expire après 3 jours à compter de la date de dépôt de la déclaration de volonté de le résilier (délai de préavis).
4. Le Prestataire de services peut résilier le Contrat de services électroniques de nature continue et indéterminée dans le cas où l'Utilisateur enfreint les Conditions générales, en particulier lorsqu'il fournit un contenu de nature illégale après une demande antérieure infructueuse de cesser les violations dans un délai déterminé. Dans ce cas, le contrat expire après 1 jour à compter de la date de dépôt de la déclaration de volonté de le résilier (délai de préavis).
5. La résiliation entraîne la cessation du rapport juridique avec effet pour l'avenir.
6. Le Prestataire et l'Utilisateur peuvent résilier le Contrat de Services Électroniques à tout moment d'un commun accord.

§ 7

PLAINTES RELATIVES À LA FOURNITURE DE SERVICES ÉLECTRONIQUES

1. Les réclamations relatives à la fourniture de Services électroniques par le biais de l'Application peuvent être soumises par l'Utilisateur par courrier électronique à l'adresse : **solveredu@solveredu.com**
2. Le message électronique ci-dessus doit fournir autant d'informations et de circonstances que possible concernant l'objet de la plainte, en particulier le type et la date de survenance de l'irrégularité et les coordonnées. Les informations fournies faciliteront et accéléreront considérablement le traitement de la plainte par le prestataire de services.
3. Le Prestataire examinera la réclamation sans délai, mais au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la date de sa réception.
4. La réponse du Prestataire de services à la réclamation est envoyée à l'adresse e-mail de l'Utilisateur fournie dans la notification de réclamation ou de toute autre manière spécifiée par l'Utilisateur.
5. Signaler des problèmes techniques.
 - 5.1. Tout Utilisateur peut signaler au Prestataire des problèmes techniques dans le cadre de la fourniture du Service Numérique.
 - 5.2. Les notifications peuvent être soumises en envoyant un courrier électronique au Prestataire à l'adresse : **solveredu@solveredu.com**
 - 5.3. Le Prestataire de services vérifiera la notification reçue dans un délai de 7 jours ouvrables et, s'il s'avère que le contenu donné enfreint les dispositions des Conditions générales, le supprimera du Logiciel. En cas de doute quant à la justification de la

notification, le Prestataire de services peut contacter l'Utilisateur spécifique pour plus de précisions.

§ 8 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Tous les contenus constituant une partie intégrante de l'application sont protégés par le droit d'auteur et (à l'exception des contenus publiés par les utilisateurs et des éléments utilisés sous licence, cession de droits d'auteur ou utilisation légale) sont la propriété de Solvedu sp. z o.o., dont le siège social est situé à Wrocław, ul. Zdrowa 22/7a, 53-511 Wrocław, inscrite au Registre National des Tribunaux sous le numéro KRS 0001157555, NIP: 8971949662, REGON: 541013535. L'utilisateur du service est entièrement responsable des dommages causés au prestataire de services résultant de l'utilisation de tout contenu de l'application sans l'accord du prestataire de services.
2. Toute utilisation par quiconque, sans l'accord écrit exprès du Prestataire, de l'un quelconque des éléments constituant le contenu de l'Application est constitutive de contrefaçon et engage sa responsabilité civile et pénale.
3. L'Utilisateur, en envoyant des fichiers et d'autres contenus par le biais de l'Application, confirme son droit d'en disposer et assume la responsabilité des violations des droits d'auteur et des droits voisins et des droits personnels de tiers, et en cas de réclamations ou de demandes de toute personne à l'encontre du Prestataire à cet égard, s'engage à dégager le Prestataire de toute responsabilité pour les infractions et à satisfaire pleinement les réclamations des tiers à cet égard. respect.

§ 9 RESPONSABILITÉ

1. Le Prestataire s'efforcera de s'assurer que les données disponibles dans l'Application sont complètes et à jour et qu'elles sont présentées avec la diligence requise, compte tenu des circonstances factuelles et juridiques existantes, dans les limites autorisées par la loi.
2. Le Prestataire met tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de l'Application tant sur le plan formel que juridique. Le Prestataire prend en compte toute évolution de la réglementation légale et met à jour l'Application en fonction de ces évolutions.
3. Le Prestataire de services doit faire preuve de diligence raisonnable pour maintenir les paramètres du Logiciel à un niveau spécifié constant (SLA).
4. Le Prestataire s'engage à fournir au Client un service exempt de défauts et est responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la prestation selon les principes précisés dans les Conditions Générales, ainsi que dans les dispositions légales généralement applicables, y compris notamment les dispositions du Code civil relatives à la responsabilité pour inexécution ou mauvaise exécution des contrats mutuels.
5. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la prestation en cas de force majeure ou pour des raisons uniquement imputables au Client.
6. **Le Prestataire, dans toute la mesure permise par la loi (sous réserve des dispositions impératives de la loi en matière de responsabilité vis-à-vis des Consommateurs), n'est pas responsable vis-à-vis du Client de :**
 - a) Tous dommages et pertes directs ou indirects (y compris les dommages pour perte de bénéfices d'exploitation, interruption d'activité ou perte d'informations commerciales et autres dommages de nature pécuniaire), résultant de l'utilisation, de l'incapacité d'utilisation ou du dysfonctionnement de l'Application, des dommages résultant de l'arrêt ou de la défaillance du système informatique, d'une défaillance du réseau électrique,
 - b) Dans le cadre de l'utilisation abusive de l'Application par le Client et du dysfonctionnement du matériel informatique, des logiciels informatiques ou du système de communication, par l'intermédiaire desquels le Client se connecte au système de l'Application,

- c) Pour tous dommages résultant d'erreurs, de défaillances et d'interruptions dans le fonctionnement de l'Application ou causés par un enregistrement ou une lecture incorrects des données téléchargées par les Utilisateurs,
 - d) Pour les perturbations dans le bon fonctionnement de l'Application, ainsi que les pertes de données résultant d'un cas de force majeure ou de tiers,
 - e) Pour les actions de tiers consistant à utiliser les données et les éléments placés dans l'Application d'une manière contraire à la loi généralement applicable ou aux Conditions générales,
 - f) Pour l'impossibilité de se connecter à l'Application provoquée notamment par : la qualité de la connexion, la défaillance du système informatique ou du réseau électrique, la mauvaise configuration du logiciel du Client,
 - g) Pour les conséquences de la perte du mot de passe,
 - h) Pour la fourniture par l'Utilisateur d'une adresse e-mail à laquelle il n'a pas accès, notamment une adresse erronée ou appartenant à une autre entité,
 - i) Pour les résultats obtenus par le biais de l'Application.
7. L'Utilisateur assume l'entièvre responsabilité de toute violation de la loi ou de tout dommage causé par ses agissements en relation avec l'utilisation de l'Application, notamment la fourniture de fausses données, la divulgation d'informations confidentielles ou d'autres secrets légalement protégés, la violation des droits de la personnalité ou des droits d'auteur et droits voisins.
8. En particulier, il est interdit de transmettre ou de publier des Informations :
- 8.1. Trompeur
 - 8.2. Fictif
 - 8.3. Porter atteinte aux droits du Prestataire ou de tiers,
 - 8.4. enfreindre les conditions générales,
 - 8.5. Enfreindre le droit applicable,
 - 8.6. Porter atteinte aux bonnes mœurs ou aux principes de coexistence sociale,
 - 8.7. Discriminatoires, vulgaires, offensants, obscènes, faisant l'apologie de la consommation de drogues ou d'alcool,
 - 8.8. Spam ou informations commerciales non sollicitées,
 - 8.9. Les données à caractère personnel de tiers, sous réserve des données des représentants et représentants autorisés du Client, ainsi que les données à caractère personnel que le Client traite en tant qu'administrateur de données à caractère personnel, conformément au droit applicable, en particulier le RGPD,
 - 8.10. Liens vers les informations mentionnées ci-dessus.
9. Le Prestataire supprimera immédiatement les informations interdites de l'Application.
10. Le Prestataire est en droit à tout moment de prendre toutes les mesures nécessaires pour vérifier l'identité et l'identification du Client, au sens des dispositions de la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent, et le Client est tenu de fournir au Prestataire les informations, explications et documents nécessaires à cet égard. Le Client reconnaît et accepte qu'en cas de ne pas recevoir les informations requises, le Prestataire pourra s'abstenir de fournir des prestations, ce qui ne constitue pas un motif de réclamation du Client à l'encontre du Prestataire.

§ 10 GARANTIE DE SLA

1. Le Niveau SLA désigne l'obligation du Prestataire d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Application au cours de chaque période mensuelle dans la mesure résultant des Conditions Générales, sans défaillance au niveau de 95%
2. Une défaillance est un dysfonctionnement entraînant une interruption de la fourniture du service ou une diminution significative de sa qualité. Une défaillance au sens de la présente garantie SLA signifie l'impossibilité d'utiliser la fonction principale de l'Application, ce qui inclut l'utilisation du Calculateur de Calcul.

3. La défaillance doit être éliminée au plus tard 2 jours ouvrables à compter de sa survenance. Si la défaillance ne peut être éliminée dans un délai de 2 jours ouvrés, le Prestataire déterminera la date de son élimination et en informera les Clients.
4. La garantie SLA couvre les domaines suivants :
 - 4.1. Fournir une connexion Internet au serveur,
 - 4.2. Fournir de l'énergie au serveur,
 - 4.3. L'efficacité technique du serveur au niveau matériel,
 - 4.4. L'efficacité technique du serveur au niveau du système d'exploitation,
 - 4.5. L'efficacité technique du Compte de l'Utilisateur dans le cadre lié au fonctionnement de base de l'Application.
5. La garantie SLA ne couvre pas, notamment, les événements et conséquences d'événements liés à :
 - 5.1. Épuisement de l'espace disque disponible sur toute partition, dont l'utilisation dépend du Client,
 - 5.2. Problèmes de fonctionnement du site web résultant du fonctionnement de scripts sur le site web, ou de sa modification (également par des virus, des pirates informatiques, etc.),
 - 5.3. Problèmes liés à l'utilisation de l'Application pour gérer un trafic disproportionné,
 - 5.4. L'envoi de SPAM, le fonctionnement des logiciels anti-spam et anti-virus,
 - 5.5. Blocage du service pour les raisons spécifiées dans les Conditions Générales,
 - 5.6. Fenêtres de service - qui sont établies le samedi de 22h00 à minuit. Pendant la fenêtre de service, le Prestataire a le droit d'effectuer des travaux sur les serveurs, ce qui peut entraîner une indisponibilité de courte durée de l'Application,
 - 5.7. Le fonctionnement du Compte de l'Utilisateur dans le cadre de paramètres sans rapport avec les principales fonctions du serveur,
 - 5.8. L'action de force majeure.
6. La force majeure désigne un événement indépendant de l'Utilisateur ou du Prestataire, extérieur, imprévisible et évitable, notamment les guerres, les catastrophes naturelles, les grèves et les actes émanant des autorités publiques.
7. La garantie SLA ne couvre pas les interruptions dans le fonctionnement de l'Application, liées à la maintenance du système ou à d'autres activités prévues, dont le Prestataire informe au moins 24 heures à l'avance.

§ 11 DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONSOMMATEURS

1. Un entrepreneur à la tête d'une entreprise individuelle (ce paragraphe ne s'applique pas aux sociétés commerciales) est couvert par la protection prévue par la loi sur les droits des consommateurs, à condition que le contrat qu'il conclut avec le prestataire de services soit directement lié à son activité commerciale, mais qu'il résulte du contenu de ce contrat qu'il n'a pas de caractère professionnel pour lui, résultant notamment de l'objet de l'activité qu'il exerce.
2. Une personne exerçant une activité commerciale visée au paragraphe 1 du présent article est couverte par la protection dans le cadre :
 - 2.1. Clauses contractuelles abusives,
 - 2.2. Responsabilité pour défaut de conformité du Contenu Numérique ou du Service Numérique au contrat,
 - 2.3. Le droit de rétractation d'un contrat à distance,
 - 2.4. Autres règles concernant le Contrat de fourniture de Contenu numérique ou de Service numérique.
3. L'entrepreneur visé au paragraphe 1 du présent article perd ses droits en matière de protection des consommateurs dans le cas où le contrat qu'il conclut avec le prestataire de services a un caractère professionnel, qui est vérifié sur la base de l'inscription de cet entrepreneur au registre central et des informations sur l'activité commerciale de la République de Pologne, en particulier les codes de la classification polonaise des activités qui y sont indiqués.

4. Les entrepreneurs visés au paragraphe 1 du présent article ne sont pas couverts par la protection institutionnelle accordée aux consommateurs par les défenseurs des droits des consommateurs du comté ainsi que par le président de l'UOKiK.

§ 12 **DISPOSITIONS FINALES**

1. Les contrats conclus conformément aux présentes conditions générales sont conclus conformément au droit polonais. L'interprétation des présentes conditions générales sera faite conformément à la présente loi, sauf disposition contraire de la loi impérative, et tous les litiges liés à la fourniture de services seront réglés par les tribunaux polonais de juridiction générale. La langue des conditions générales est le polonais et le contrat est conclu dans cette langue.
2. Les modifications des Conditions Générales sont apportées par le Prestataire à tout moment et entrent en vigueur dans un délai de 14 jours à compter de la date de leur publication sur le site Internet solveredu.com, à l'exception du fait que les Conditions Générales dans leur libellé actuel s'appliquent aux Contrats conclus avant la modification des Conditions Générales, à moins que les modifications ne concernent l'introduction de nouvelles prestations ou la démission de la fourniture de services, la procédure de passation des commandes, la modification des données du prestataire de services ou l'adaptation des conditions générales aux dispositions légales applicables. Le Prestataire de services informera les Clients des modifications apportées aux Conditions Générales en publiant des informations sur les modifications sur le site Web solveredu.com, et dans le cas des Clients ayant conclu des Contrats, en envoyant un lien vers les modifications à l'adresse e-mail du Client. Un Client qui n'est pas d'accord avec les modifications apportées aux Conditions Générales peut résilier le Contrat. Dans ce cas, le Client est tenu de respecter un délai de préavis d'une semaine. En cas de résiliation tardive, les Conditions Générales dans leur libellé actuel s'appliquent pendant la période de préavis du Client, à moins que le Client n'ait déjà résilié le Contrat après l'entrée en vigueur des Conditions Générales.
3. En cas d'incompatibilité d'une partie des Conditions générales avec la loi applicable, les dispositions pertinentes de la loi polonaise s'appliqueront à la place de la disposition contestée des Conditions générales.
4. Tous les litiges découlant de Contrats entre l'Opérateur et les Utilisateurs seront réglés en premier lieu à l'amiable, dans le but de régler le litige à l'amiable, en tenant compte de la Loi sur le Règlement Alternatif des Litiges. Toutefois, si cela n'est pas possible ou n'est pas satisfaisant pour l'une ou l'autre des parties, les litiges seront réglés par le tribunal compétent de droit commun, conformément au paragraphe 5 de la présente section.
5. Règlement judiciaire des litiges :
 - 5.1. Tout litige survenant entre le Prestataire et l'Utilisateur (Client) qui est également un Consommateur ou une entité visée au § 11 des Conditions Générales sera soumis à la compétence des tribunaux compétents conformément aux dispositions du Code de procédure civile du 17 novembre 1964,
 - 5.2. Tout litige survenant entre le Prestataire et l'Utilisateur (Client) qui est également un Entrepreneur sera soumis à la juridiction du tribunal compétent pour le siège du Prestataire.